



DEPARTEMENT  
DES PYRENEES-ORIENTALES

Commune de Montalba le Château  
04.68.84.77.88

## Département des Pyrénées Orientales

### COMMUNE DE MONTALBA-LE-CHÂTEAU

#### PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Convoqué le jeudi 16 avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures, à la salle du foyer de la Mairie.

Président : Mme Marie MARTINEZ, maire

Présents : Olivier GRIEU, Corinne HENRIC, Djamila HERIECH-BRIKI, Michelle HUMBERT, René MATON, Danielle POMÈS, Solange RUSSO, Renaud SALA, Alexis SIRE et Maxime SIRE.

Absente excusée : Solange RUSSO (procuration à Olivier GRIEU)

#### ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil municipal du 20 mars 2026
- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026
- 2. **32700 – Budget « Eau et assainissement »**
  - a) Vote du compte financier unique (CFU) 2025
  - b) Vote du budget Eau et assainissement 2026
- 3. **17300 - Budget principal de Montalba-le-Château**
  - a) Vote du compte financier unique (CFU) 2025
  - b) Affectation du résultat
  - c) Vote des taux d'imposition 2026
  - d) Attribution des subventions aux associations
  - e) Vote du budget principal 2026
- 4. Délibération autorisant le maire à faire des virements entre chapitres globalisés
- 5. Désignation d'un délégué suppléant supplémentaire au SMCGS
- 6. Renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs
- 7. Adoption du rapport de la CLECT de la CCRC
- 8. Règlement intérieur du conseil municipal
- 9. Mise en place des LDG pour ASA Secrétaires Généraux de Mairie
- 10. Conventions d'assistance technique pour l'eau et l'assainissement
- 11. Questions diverses

Les conditions de quorum étant réunies (6 conseillers présents au moins sur 11), Mme le Maire ouvre la séance à 18H.

#### – Désignation d'un secrétaire de séance

M. Maxime SIRE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

#### – Compte rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal

Madame le Maire indique que conformément à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle doit rendre compte en conseil municipal des décisions qu'elle a prises depuis la dernière réunion. Ces décisions sont les suivantes :

• 01 Election du Maire.pdf	📄	26/02/2026 16:58
• 02 Détermination du nombre d'adjoints.pdf	📄	24/03/2026 10:29
• 03 Election des adjoints.pdf	📄	21/03/2026 10:39
• 04 Indemnités de fonction des élus.pdf	📄	11/03/2026 10:54
• 05 Droit à la formation des élus.pdf	📄	12/03/2026 11:11
• 06 Délégation du conseil municipal au maire.pdf	📄	24/03/2026 12:21
• 07 Désignation des délégués communaux au SYDEEL66.pdf	📄	24/03/2026 13:30
• 08 délégués SI VOIRIE.pdf	📄	24/03/2026 13:32
• 09 Désignation des délégués au SMCGS.pdf	📄	11/03/2026 13:57
• 10 délégués SPANC.pdf	📄	18/03/2026 14:13
• 11 Election des membres de la commission d'appel d'offres.pdf	📄	24/03/2026 13:22
• 12 Désignation des délégués de la commune à la CLECT.pdf	📄	24/03/2026 10:54

## 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026

En l'absence d'observations, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

## 2 – 32700 – Budget « Eau et Assainissement »

### a) Vote du Compte du Compte Financier Unique (CFU) 2025 :

Mme le Maire explique que depuis 2023 la commune a adopté le CFU qui remplace les Comptes de Gestion (DGFIP) et Administratif (Commune). Le CFU 2025, désormais document unique, constitue la reddition des comptes du comptable (Mme DAGES) et de l'ordonnateur (le Maire). Les résultats du CFU présentés en séance ont été pré-validés par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) de Prades.

Mme le Maire détaille les opérations du CFU « Eau et Assainissement » 2025 à l'aide de tableaux. Le CFU 2025 présente les résultats suivants :

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT MONTALBA - EAU - ASSAINI MONTALBA - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	233 232,03	34 077,00	267 309,03
	Recettes réalisées (1)	B	39 816,34	35 142,48	74 958,82
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	246 625,80	73 817,35	320 443,15
	Dépenses réalisées (1)	E	16 039,78	41 128,42	57 168,20
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les tirés et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	23 776,56	-5 985,94	17 790,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	41 497,58	39 740,35	81 237,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent déficit	G + H	65 274,14	33 754,41	99 028,55
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I	65 274,14	33 754,41	99 028,55

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

### Exploitation:

Dépenses : 41 128,48 € Recettes 35 142,48 € **Résultat exercice 2025 : - 5 985,94 €**

### Investissement :

Dépenses : 16 039,78 € Recettes 39 816,34 € **Résultat exercice 2025 : + 23 776,56 €**

### Restes à réaliser (RAR): néant

Mme le Maire explique que l'amortissement du coût de l'actualisation des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement (8 779,53 € par an pendant 5 ans à compter de 2025) est à l'origine du résultat négatif de l'exercice 2025 en section de fonctionnement.

(Conformément à la réglementation, le Maire quitte la séance avant le vote du Compte Financier Unique « Eau et Assainissement » 2025).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, présidé par M. Alex SIRE, Premier adjoint, APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) 2025 « Eau et Assainissement ».**

### b) Vote du budget « Eau et assainissement » 2026 :

Mme le Maire présente le projet de budget « Eau et Assainissement » 2026 à l'aide de tableaux (Dépenses et Recettes des sections Fonctionnement et Investissement). En section exploitation, elle indique que depuis 1<sup>er</sup> janvier 2025, il y a une modification des redevances : les anciennes redevances ont été supprimées et les nouvelles redevances sont les suivantes suivantes :

- redevance prélèvement ressource en eau
- redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
- redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
- redevance consommation eau potable

En section investissement, il est prévu le remplacement de la canalisation d'adduction de la station de pompage du Roumenga au château d'eau, travaux classés en priorité 1 dans le Schéma Directeur de l'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) actualisé et Assainissement (SDA), pour un montant 163 374 € HT soit 196 048,80 €. Ces travaux avaient été prévus en 2025 mais n'ont pas été réalisés car la notification de l'accord des subventions est arrivé en milieu d'année. La commune a obtenu un

financement à hauteur de 80 % (70 % de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et 10 % du CD66).

En conclusion, Mme le Maire explique à l'Assemblée que le CFU de l'eau et l'assainissement pour l'année 2025 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 33 754,41 € et un excédent cumulé d'investissement de 65 274,14 €.

Compte tenu de ces résultats 2025, elle présente au Conseil Municipal un Budget Eau et Assainissement 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et présente un sur-équilibre en dépenses et recettes d'investissement :

- section de fonctionnement : **70 031,41 € en recettes et dépenses**
- section d'investissement : **289 412,44 € en recettes et 236 625,80 € en dépenses**

Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget 2026 en précisant qu'il peut être voté en sur-équilibre (recettes supérieures aux dépenses).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget Eau et Assainissement 2026 tel que proposé par Mme le Maire.**

### 3 – 17300 - Budget principal de Montalba-le-Château

#### a) Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 :

Comme pour le CFU « Eau et Assainissement, Mme le Maire explique que le CFU 2025 constitue la reddition des comptes du comptable (Mme DAGES) et de l'ordonnateur (le Maire).

Les résultats du CFU 2025, ci-dessous, présentés en séance ont été validés par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de Prades.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	562 529,09	225 548,68	788 077,67
	Recettes réalisées (1)	B	95 192,49	220 498,96	315 691,45
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	425 905,18	438 620,74	864 525,92
	Dépenses réalisées (1)	E	98 640,78	179 417,99	278 058,77
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats					
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		G = B - E	-3 448,29	41 080,97	37 632,68
Résultats antérieurs reportés		H	-15 012,54	223 072,16	208 059,62
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)					
Excédent/déficit		G + H	-18 460,83 C/001	264 153,13	245 692,30
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé		G + H + I	-18 460,83 C/1068	264 153,13	245 692,30 C/002

(1) = les recettes réalisées et les dépenses réalisées pour les opérations réalisées et les opérations d'ordre

Mme le Maire détaille les opérations du CFU 2025 qui présente un excédent en section fonctionnement de 41 080,97 € et un déficit en section investissement de 3 448,29 € à l'aide de tableaux (Dépenses et recettes des sections fonctionnement et investissement).

#### Résultats section fonctionnement :

CFU 2025 - FONCTIONNEMENT / DÉPENSES						
CPIE MS7	NATURE	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	CA2024/CFU2025	
					En €	En %
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	54 623,08 €	61 510,38 €	55 308,75 €	-6 201,63 €	-10,08 %
012	CHARGES DE PERSONNEL et frais assimilés	87 153,40 €	84 888,67 €	86 548,46 €	1 659,79 €	1,96 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	32 237,53 €	31 705,58 €	34 998,37 €	3 292,79 €	
66	CHARGES FINANCIÈRES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	TITRES ANNULÉS		397,00 €	0,00 €		
681	Provision pour dépréciation des créances de plus de 2 ans		1 315,25 €	0,00 €	-1 315,25 €	-100,00 %
68	AMORTISSEMENTS	1 703,00 €	1 793,75 €	2 562,41 €		
	<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES exercice</b>	<b>175 717,01 €</b>	<b>181 610,63 €</b>	<b>179 417,99 €</b>	<b>-2 192,64 €</b>	<b>-1,21 %</b>

CFU 2025 - FONCTIONNEMENT / RECETTES						
CPIE MS7	NATURE	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	CA2024/CFU2025	
					En €	En %
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	4 236,92 €	4 012,40 €	30 686,81 €	26 674,41 €	664,80 %
70	PRODUITS DES SERVICES	16 839,33 €	15 668,00 €	24 193,76 €	8 525,76 €	54,42 %
73	IMPÔTS ET TAXES	53 903,49 €	75 873,46 €	68 602,90 €	-7 270,56 €	-9,58 %
74	DOTATIONS & SUBVENTIONS	60 306,06 €	64 448,62 €	63 731,82 €	-716,80 €	-1,11 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	28 632,83 €	29 688,49 €	33 272,58 €	3 584,09 €	12,07 %
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	11,48 €	11,09 €	-0,39 €	-3,40 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				0,00 €	
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>163 918,63 €</b>	<b>189 702,45 €</b>	<b>220 498,96 €</b>	<b>30 796,51 €</b>	<b>16,23 %</b>

excédent exercice 2025

41 080,97 €

En dépenses, elle explique notamment que le compte 011 (charges à caractère général) présente une diminution de 6 201,63 € par rapport à 2024 compte tenu notamment d'une baisse du montant des factures d'électricité. Augmentation de 1 659,7973 € sur le compte 012 (charges de personnel) par rapport à 2024 due au remplacement de l'employé communal en congé de longue maladie toute l'année. Le chapitre 65 « Autres charges financières » est également en augmentation car la cotisation au SYDEEL de 2024 a été prise en compte en 2025.

En recettes, elle fait remarquer que les principales ressources, les dotations de l'État et subventions (compte 74), sont en diminution (- 1,11 %) par rapport à 2023. Les autres ressources, impôts locaux (compte 73) sont en diminution (-9,58%) et locations des immeubles et des terres (compte 75), sont en légère augmentation (+ 12,07 %) grâce à la location à l'année du logement 9 rue Sauvy. Le compte 013 concerne le remboursement par l'assurance des salaires sur l'année de l'employé communal.

### Résultats section Investissement :

SECTION INVESTISSEMENT - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025					
DÉPENSES			RECETTES		
C/PTE	NATURE	CFU 2025	C/PTE	NATURE	CFU 2025
001			001		
RAR	Restes à réaliser	0,00 €			
1332	Amendes de police	450,00 €	10222	Fonds de Compensation TVA	15 553,37 €
165	Cautions	450,00 €	10226	Taxe d'aménagement	1 147,09 €
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>				
203	Frais d'études, recherche	0,00 €	1065	Excédents de fonctionnement capitalisés	64 264,72 €
204111	BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS (SYDEEL)	0,00 €	10	<b>DOTATION</b>	
20	<b>SUBVENTIONS VERSEES</b>	0,00 €	1323	Département	10 224,00 €
2111	Terrains nus	0,00 €	1326	Autres établissements publics locaux	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	1345	Amendes de radars automatiques et police	1 000,00 €
2117	Bois et Forêts	0,00 €	13461	DETR État	
2151	Réseaux divers	0,00 €	1348	Autres	
21538	Autres réseaux	0,00 €			
2157	Matériel et outillage technique	1 500,00 €			
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	1 312,76 €			
2175	Clôture + portail	0,00 €	13	<b>SUBVENTIONS</b>	11 224,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	95 378,02 €	165	Cautions	500,00 €
2183	Matériel informatique et de bureau	0,00 €	16	<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	500,00 €
2184	Achat mobilier	0,00 €	203/041	Frais d'étude de recherche et développement	0,00 €
2188	Autres immobilisations (signalétique)	0,00 €	20412/041	Bâtiments et installations	0,00 €
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	98 190,78 €	20	<b>Opérations d'ordre chapitre 20</b>	0,00 €
231/109	Travaux pistes DFCT et chemins (Glonis)	0,00 €	21531/041	Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	0,00 €	21532/041	Réseaux d'assainissement	0,00 €
			21	<b>Opérations d'ordre chapitre 21</b>	0,00 €
202/041	PLU	0,00 €	040280111	Amortissements travaux Éclairage Public SYDEEL	738,75 €
20411/041	Biens mobiliers matériel et études	0,00 €	0402803	Boisement (garouille)	0,00 €
21538/041	Autres réseaux	0,00 €	040280191	Frais études non suivis de travaux (mairie)	1 823,66 €
	<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	0,00 €	28	<b>Opérations d'ordre chapitre 28</b>	2 562,41 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €		<b>TOTAL OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	2 562,41 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	98 640,78 €	021	Virement section fonctionnement	
				<b>TOTAL RECETTES</b>	95 192,49 €

Excédent exercice 2025 -3 448,29 €

En dépenses, le montant des mandats émis pour travaux est de 98 190,78 € (renforcement de la charpente de la bergerie communale et agrandissement du cimetière notamment).

En recettes, reste à percevoir sur 2026 les subventions DETR pour l'agrandissement du cimetière et le renforcement de la charpente de la bergerie.

Elle explique que Compte Financier Unique 2025 présente les résultats suivants :

#### Fonctionnement :

Dépenses : 179 417,99 €      Recettes : 220 498,96 €      Résultat exercice 2025 : 41 080,97 €

#### Investissement :

Dépenses : 98 640,78 €      Recettes : 95 192,49 €      Résultat exercice 2025 : - 3 448,29 €

Restes à réaliser (RAR) section investissement : néant.

(Conformément à la réglementation, le Maire quitte la séance avant le vote du compte administratif de la commune)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, présidé par M. Alex SIRE, Premier adjoint, APPROUVE à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget Principal de la commune.

#### b) Affectation du résultat :

Mme le Maire explique qu'en examinant la section investissement, il apparaît qu'elle est déficitaire d'un montant de 18 460,83 €. Ce résultat est obtenu comme suit :

Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2025 (investissement) :	- 18 460,83 €
RAR Dépenses :	0,00 €
RAR Recettes :	0,00 €
	<b>- 18 460,83 €</b>

Mme le Maire propose donc au conseil municipal d'affecter la somme de **18 460,83 €** au compte 1068 en recettes d'investissement et **245 692,30 €** au compte 002 (excédent reporté) en section de fonctionnement (264 153,13 € résultat exercice 2025 fonctionnement - 18 460,83 € déficit investissement).

**Le conseil municipal après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat tel que proposé par Mme le Maire.**

c) Vote des taux d'imposition 2026 :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP) pour les communes, l'article 16 de la loi de finances 2020 prévoyait que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) du département sera transférée aux communes. Pour le département des Pyrénées-Orientales (CD66), ce taux est de 20,10 %.

Elle propose au conseil municipal de maintenir les taux communaux votés en 2025.

Compte tenu du transfert du taux de la TFB du département aux communes, il convient de voter sur les taux suivants pour la légalité de la délibération :

- Taxe foncière bâti (TFB) : 33,62 % (13,52 % taux communal + 20,10 % taux CD66)
- Taxe foncière (TFNB) : 35,82 %
- Taxe d'habitation : 11,11 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la proposition des taux pour 2026.**

d) Attribution des subventions aux associations :

Mme le Maire indique qu'elle propose au conseil municipal de reconduire en 2026 les subventions aux associations votées en 2025. La RÉCRÉE ayant été réactivée, elle propose de lui verser à nouveau la subvention antérieurement perçue.

Après discussion, il est décidé d'augmenter la subvention versée à l'ACCA de Montalba-le-Château pour son travail d'entretien des chemins comme convenu en 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2026 :**

- à l'association A Tous Vents **300 €**
- à l'association La RÉCRÉE **300 €** (Maxime SIRE n'a pas pris part aux votes)
- à l'ACCA Montalba **200 €** (Alex SIRE n'a pas pris part au vote)
- à l'AMF66 **170 €**
- à l'ASA Horts de la Fount **100 €**

e) Vote du budget Principal 2026 :

Mme le Maire présente le projet de budget primitif 2026 de la commune à l'aide de tableaux (Dépenses et Recettes des sections Fonctionnement et Investissement).

Section fonctionnement :

CPTF N157	NATURE	BUDGET 2026 - FONCTIONNEMENT / DÉPENSES				BP2026/CFU2025	
		CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	En €	En %
60	ACHAT & VARIATION DES STOCKS	14 114,10 €	14 898,93 €	11 637,34 €	15 984,78 €	-4 347,44 €	
61	SERVICES EXTÉRIEURS	21 787,68 €	21 926,94 €	23 724,18 €	27 013,00 €	-3 288,82 €	-13,86 %
62	AUTRES SERVICES	15 030,30 €	17 466,51 €	15 398,67 €	15 187,00 €	-211,67 €	-1,37 %
63	IMPÔTS ET TAXES	3 691,00 €	7 218,00 €	4 548,56 €	3 846,00 €	-702,56 €	-15,45 %
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	54 623,08 €	61 510,38 €	58 308,75 €	62 030,78 €	-3 722,03 €	-12,15 %
012	CHARGES DE PERSONNEL et frais assimilés	87 153,40 €	84 888,67 €	86 548,46 €	90 000,00 €	-3 451,54 €	-3,99 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	32 237,53 €	31 705,58 €	34 998,37 €	43 095,53 €	-8 097,16 €	-23,14 %
66	CHARGES FINANCIÈRES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
67	INTÉRÊTS ANNULÉS		397,00 €		212,14 €		
681	Provision pour dépréciation des créances de plus de 2 ans		1 315,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
68	AMORTISSEMENTS	1 703,00 €	1 793,75 €	2 562,41 €	2 562,41 €	0,00 €	0,00 %
	SOUS-TOTAL DÉPENSES exercice	175 717,01 €	181 610,63 €	179 417,99 €	197 900,86 €	-18 482,87 €	-10,30 %
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT				251 827,11 €		
	TOTAL DÉPENSES	175 717,01 €	181 610,63 €	179 417,99 €	449 728,00 €		

A noter une augmentation des charges de personnel (012) comme en 2025 due au recrutement d'un agent pour remplacer Eric dont le salaire s'ajoute sachant que le salaire d'Eric est remboursé par notre assurance. Le montant de ce remboursement viendra abonder les recettes de la section

fonctionnement. Le chapitre 65 (autres charges de gestion est impacté par les frais de scolarité dus à la commune d'Ille-sur-Têt pour les enfants de Montalba-le-Château inscrits dans ses écoles.

BUDGET 2026 - FONCTIONNEMENT / RECETTES					BP2026/CFU2025		
CPTE M57	NATURE	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026	En €	en %
002	EXCÉDENT REPORTE	281 226,06 €	276 161,70 €	223 072,16 €	245 692,30 €	22 620,14 €	10,14 %
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	4 236,92 €	4 012,40 €	30 686,81 €	7 187,50 €	-23 499,31 €	
70	PRODUITS DES SERVICES	16 839,33 €	15 668,00 €	24 193,76 €	23 519,00 €	-674,76 €	
73	IMPÔTS ET TAXES	53 903,49 €	75 873,46 €	68 602,90 €	74 490,24 €	5 887,34 €	8,58 %
74	DOTATIONS & SUBVENTIONS	60 306,06 €	64 448,62 €	63 731,82 €	70 959,05 €	7 227,23 €	11,34 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	28 632,83 €	29 688,49 €	33 272,58 €	36 553,66 €	3 281,08 €	9,86 %
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	11,48 €	11,09 €	11,00 €	-0,09 €	-0,81 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
7817	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				1 315,25 €	1 315,25 €	
	<b>SOUS-TOTAL RECETTES RÉELLES</b>	<b>163 918,63 €</b>	<b>189 702,45 €</b>	<b>220 498,96 €</b>	<b>214 035,70 €</b>	<b>-6 463,26 €</b>	<b>-2,93 %</b>
	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT					0,00 €	
	<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>163 918,63 €</b>	<b>189 702,45 €</b>	<b>220 498,96 €</b>	<b>214 035,70 €</b>	<b>-6 463,26 €</b>	<b>-2,93 %</b>
	<b>TOTAL RECETTES BP</b>	<b>445 144,69 €</b>	<b>465 864,15 €</b>	<b>443 571,12 €</b>	<b>459 728,00 €</b>	<b>16 156,88 €</b>	<b>3,64 %</b>

A noter, le montant de la ligne atténuation de charges qui correspond au remboursement des salaires d'Eric. Ce montant est inférieur à celui de 2025 car l'employé communal devrait reprendre le travail en juin 2026. La ligne 70 (produits de services) intègre les revenus éventuels de la toiture photovoltaïque pour un montant de 6345€ (montant prévu en 2025 mais non réalisé).

### Section investissement :

#### SECTION INVESTISSEMENT - BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

BP DÉPENSES 2026			BP RECETTES 2026		
CPTE M57	NATURE	EUROS	CPTE M57	NATURE	EUROS
001	DEFICIT INVESTISSEMENT	18 460,83 €	001	EXCÉDENT INVESTISSEMENT	0,00 €
1318	Autres (régul subventions non amortissables)	0,00 €	10222	Fonds de Compensation TVA	15 694,45 €
1641	CASMI remboursement 1 trimestre	3 251,89 €	10226	Taxe aménagement	771,00 €
165	Cautions Rbs Prevision	1 000,00 €	1063	Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation du résultat)	18 460,83 €
16	EMPRUNTS ET DETTES	4 251,89 €	10	DOTATION	34 929,31 €
204111	Biens mobiliers, matériel et études-Etat (SYDIEP)	0,00 €	1323	Subvention C.D66 (CLIN POSTE) équipement non-amortissable - subventions non-amortissables	2 182,00 €
202	Frais d'étude, de recherche et de développement (Projet photovoltaïque bergerie)	0,00 €	1416	Autres (régul subventions non amortissables)	0,00 €
20	INDOBLISATIONS	0,00 €	1323	Autres (régul subventions non amortissables)	0,00 €
2113	Achat terrain route Trevillach	7 000,00 €	13461	DETR (Charpente bergerie, cimetière et Clin Poste)	37 682,00 €
2117	Aménagements chemins communaux (bois et forêts)	3 000,00 €	1345	Amendes de radars automatiques et amendes de police	1 000,00 €
21338	Autres Réseaux (électricité site de loisirs)	0,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 864,00 €
2157	Matériels et outillages techniques	15 000,00 €	1641	PRET CASMI PHOTOVOLTAÏQUE	160 000,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques (travaux photovoltaïque - raccordement ENEDIS)	200 895,00 €	165	Cautions locations	1 000,00 €
2151	Installations générales, agencements et aménagements divers (Solde travaux cimetière, divers travaux Crambes, Clin Poste)	35 710,87 €	16	EMPRUNTS ET DETTES	161 000,00 €
21	INDOBLISATIONS CORPORELLES	261 516,37 €	203041	Frais d'étude de recherche et développement (accompagnement Photovoltaïque bergerie Sud Solar System)	0,00 €
231/009	Recherche des puits DFCI et chemins (RAR)	0,00 €	0402/260411	Amortissements travaux Eclairage Public SYDIEP	738,75 €
2338/041	Autres (accompagnement photovoltaïque Sud Solar System)	0,00 €	0402/2503	Boisement (garuulle)	0,00 €
23	INDOBLISATIONS EN COURS	0,00 €	0402/250451	Amortissement divers travaux (54709,75€)	1 823,66 €
020	Dépenses imputées (pas en M57)		28	AMORTISSEMENTS	2 562,41 €
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>284 228,99 €</b>	021	TOTAL RECETTES	259 355,72 €
				<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>491 182,86 €</b>

Les principaux projets en section investissement pour 2026 sont les travaux pour la toiture photovoltaïque de la bergerie communale, le solde des travaux d'agrandissement du cimetière (enfeus), divers travaux de réparation des toitures et l'installation d'une climatisation réversible pour le logement de la poste.

Elle indique que le Compte Financier Unique de la commune pour l'année 2025 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 264 153,13 € et un excédent cumulé d'investissement de - 18 460,83.

L'état des restes à réaliser (RAR) est néant et l'affectation du résultat est le suivant :

Affectation du résultat en section investissement c/1068 : 18 460,83 €.

En conclusion, prenant en compte pour la section investissement, le déficit cumulé, les restes à réaliser et l'affectation du résultat, l'excédent cumulé de fonctionnement à reporter au budget principal (ligne 002) est de 245 692,30 € (264 153,13 € - 18 460,83 €).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au vote du Conseil Municipal un Budget Primitif 2026 qui présente un sur-équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et un sur-équilibre en dépenses et recettes d'investissement :

section de fonctionnement : 459 728,00 € en recettes et 449 728,00 € en dépenses  
section d'investissement : 491 182,86 € en recettes et 284 228,99 € en dépenses

Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget 2026 en précisant qu'il peut être voté en sur-équilibre (recettes supérieures aux dépenses).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité le budget principal 2026 tel que proposé par Mme le Maire.**

#### **4. Délibération autorisant le Maire à faire des virements entre chapitres globalisés**

Mme le Maire explique que le référentiel M57 permet de faire des virements à l'intérieur d'un chapitre globalisé sans délibération du conseil municipal. Afin de permettre une gestion comptable moins contraignante, le conseil municipal peut décider d'autoriser le maire à faire des virements entre chapitres globalisés exception faite du chapitre 012 (charges de personnel).

Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur l'autorisation au maire à faire des virements entre chapitre globalisés au cours de l'année si besoin dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité Mme le Maire à faire des virements entre chapitre globalisés au cours de l'année si besoin dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement).**

#### **5. Désignation d'un délégué suppléant supplémentaire pour siéger au sein du SMCGS**

Mme le Maire explique que lors de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, il a été procédé à la désignation d'un représentant de la commune titulaire et d'un suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte Canigou Grand Site (SMCGS).

Or les statuts du SMCGS prévoient la désignation de 2 suppléants.

Elle propose au Conseil Municipal de désigner un deuxième représentant suppléant pour siéger au SMCGS.

À l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à cette désignation à main levée.

M. Maxime SIRE est candidat pour le poste de suppléant siéger au sein du SMCGS.

**Le conseil municipal valide, à main levée et à l'unanimité, la candidature de M. Maxime SIRE pour siéger en qualité de suppléant au sein du SMCGS.**

#### **6. Renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Mme le Maire explique qu'après les élections municipales, il y a lieu de renouveler les membres de la commission communale des impôts directs. La commission comprend, outre le maire, président, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants désignés sur une liste de contribuables en nombre double. Il convient donc de proposer 6 noms pour les commissaires titulaires et 6 pour les commissaires suppléants.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité propose les commissaires suivants :**

TITULAIRES	SUPLÉANTS
- POMES Danielle	- CEURTY Daniel
- CHIMENTO Éric	- GIRBEAU Didier
- GRIEU Olivier	- MATON René
- SALA Renaud	- ARIS Pierre
- SIRE Alexis	- HERIECH-BRIKI Djamila
- TRESSERRES Gisèle	- HENRIC Corinne

## **7. Adoption du rapport de la CLECT de la CCRC**

Mme le Maire explique que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Roussillon Conflent (CCRC), a été adopté par ladite commission lors de sa réunion du 8 juillet 2025, convoquée spécifiquement afin d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et la communauté à la suite du transfert de compétence « Documents d'Urbanisme ».

Conformément à la réglementation, le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres avant d'être réputé adopté.

Le rapport est réputé « adopté » dès lors qu'une majorité qualifiée de communes s'est prononcée favorablement, à savoir, les deux tiers (2/3) des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population totale des communes membres, ou la moitié des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers (2/3) de la population totale des communes membres.

Le rapport adopté par la CLECT de la CCRC concernait essentiellement l'adoption de son règlement intérieur l'évaluation financière des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence « documents d'urbanisme », effectif au 1er janvier 2025.

L'évaluation des charges et ressources de fonctionnement pour la compétence « Documents d'Urbanisme » est estimée à 4,70€/habitant.

Elle propose au Conseil Municipal de valider le rapport 2025 de la CLECT de la CCRC.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité :**

**Article 1 :**

**D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Roussillon Conflent, adopté lors de la séance du 8 juillet 2025, relatif à l'évaluation financière des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence « documents d'urbanisme », effectif au 1er janvier 2025.**

**Article 2 :**

**De notifier la présente délibération à la Communauté de communes Roussillon Conflent, afin qu'elle soit intégrée au décompte des délibérations des communes membres en vue de la validation définitive du rapport.**

**Article 3 :**

**La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Orientales et affichée conformément aux dispositions légales en vigueur.**

## **8. Adoption du règlement intérieur du conseil municipal**

Mme le Maire explique que l'adoption du règlement intérieur du conseil municipal s'effectue dans un délai de 6 mois à compter de son installation (article L212-8 du CGCT).

Pour les communes de moins de 1000 habitants, il est facultatif. À défaut d'être adopté, une délibération spécifique doit être prise pour fixer les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales.

Le cabinet d'avocats nous a communiqué un modèle à jour des dernières décisions de justice en ce qui concerne la réglementation du temps de parole.

Le règlement fixe notamment les dispositions concernant :

- les réunions du conseil municipal
- les commissions et comités consultatifs
- la tenue des séances du conseil municipal
- les débats et votes des délibérations
- l'information du public
- les dispositions diverses

Elle propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur du CM tel que proposé.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**Décide :**

**Article 1 :** D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Dit que ce règlement entrera en vigueur à compter du 17 avril 2026

**Article 3 :** Dit que le règlement intérieur sera applicable jusqu'à son éventuelle modification ou renouvellement.

#### **9. Lignes directrices de gestion (LDG) ASA secrétaires généraux de mairie**

(Retiré de l'ordre du jour dans l'attente d'une clarification de l'acronyme ASA).

#### **10. Conventions d'assistance technique avec le CD66 pour l'eau et l'assainissement**

Mme le Maire explique que pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le Département des Pyrénées-Orientales met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement et de la protection des ressources en eau une assistance technique.

La convention règle, en application des articles L.3232-1 et R.3232-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales, les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique en eau potable et d'assainissement collectif fournie par le Département au bénéficiaire.

Le tarif à l'habitant est fixé à hauteur de 0,05€ avec un seuil de recouvrement pour les communes à 2000€. Ce qui signifie que pour Montalba-le-Château cette assistance est gratuite.

L'entrée en vigueur de cette convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 1 an.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les deux conventions (une pour l'eau potable et l'autre pour l'assainissement).

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

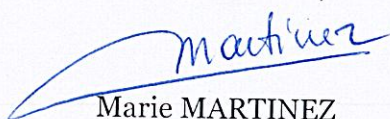
**APPROUVE la mise en place des conventions d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.**

#### **7. Questions diverses**

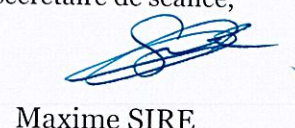
- point sur la situation de l'employé communal qui ne s'est plus présenté en mairie depuis le 25 février 2026. Après une procédure contradictoire, un arrêté de radiation des cadres a été pris et notifié à l'intéressé en RAR.
- Information sur le Plan Massif DFCI Fenouillèdes
- Nettoyage des rues et du cimetière : il est décidé de faire appel M. Sylvain BEZAULT (Conflent Services) pour un devis
- Discussion sur le remplacement du berger à envisager dans le futur (départ à la retraite ?)

En l'absence d'autres questions, Mme le Maire lève la séance à 21H05.

Le Maire,  
Président de séance,

  
Marie MARTINEZ

Le secrétaire de séance,

  
Maxime SIRE